



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 08/10/2020

LANCEMENT DU LABEL « CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE »

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, se félicite du lancement, ce jeudi 8 octobre 2020, de l'appel à candidatures pour la première édition du label "Capitale française de la culture".

Ce label, dont la création avait été confirmée lors du 4^e comité interministériel du tourisme en mai 2019, distinguera tous les deux ans le projet culturel d'une commune ou d'un groupement de communes de 20 000 à 200 000 habitants. Ces derniers sont invités à candidater avant le 31 décembre 2020 sur le site dédié : www.capitale-culture.fr.

La sélection va s'effectuer en deux étapes : une présélection d'un maximum de 10 candidatures par le jury, composé de sept personnalités françaises et internationales expertes dans le domaine de la culture, du développement culturel des territoires et de l'événementiel, après avis des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et des directions des affaires culturelles (DAC) en outre-mer, puis la sélection de la « capitale » lauréate par le jury selon huit critères :

- Le caractère innovant du projet ;
- La transmission artistique et culturelle ;
- La participation des habitants ;
- Le rayonnement et la coopération internationale ;
- L'accessibilité à l'égard des personnes en situation de handicap ;
- La solidarité territoriale ;
- La capacité de mise en œuvre ;
- L'inscription dans la durée.

L'attribution du label s'accompagne d'un financement d'un million d'euros, financé à parité entre le ministère de la Culture et la Caisse des Dépôts pour cette première édition.

Le nom de la commune ou du groupement labellisé « Capitale française de la culture » pour l'année 2022 sera annoncé fin mars 2021 par la ministre de la Culture.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le label "Capitale française de la culture" est un projet piloté et financé par le ministère de la Culture avec le soutien de la Caisse des Dépôts, et mis en œuvre par la Réunion des musées nationaux-Grand Palais (Rmn-GP). Ce projet a également bénéficié de la mobilisation des ministères de l'Europe et Affaires étrangères, de l'Économie, des Finances et de la Relance, de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, ainsi que l'ensemble des associations représentant les élus des collectivités territoriales.

Le label en bref

- 1 label : « Capitale française de la culture »
- 1 ville moyenne ou un groupement de communes de 20 000 à 200 000 habitants désigné tous les deux ans
- 1 million d'euros pour le projet culturel retenu
- 1 Capitale désignée en mars 2021 pour une première édition en 2022

Liste des membres du jury pour la désignation de la première Capitale française de la culture 2022, nommés par arrêté de la ministre de la Culture du 8 octobre 2020 :

- **Adel Abdessemed**, figure éminente de la scène artistique internationale ;
- **Françoise Benhamou**, économiste, professeure à l'université Sorbonne Paris Nord et à Sciences Po Paris, membre du Cercle des Economistes, présidente du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France, membre du Comité consultatif des programmes de la chaîne ARTE, membre du Conseil national des ventes volontaires, membre du Conseil scientifique du programme DEMOS (Philharmonie de Paris) ;
- **Fazette Bordage**, pionnière de la transformation de sites et bâtiments industriels en lieux d'arts et de cultures hybrides vivants engagés et de la mise en place de réseaux et événements culturels à l'échelle européenne et internationale ;
- **Bernard Faivre d'Arcier**, vice-Président de la Biennale de Lyon, président du Domaine de Chaumont-sur-Loire, de la Compagnie Carolyn Carlson, de la Scène Nationale de Sceaux, et auteur du rapport « *Pour une Capitale Française de la Culture* » (2018) ;
- **Bénédicte Froidure**, directrice de File7 Val d'Europe, salle de concert labellisée « scène de musiques actuelles » (SMAC) à Magny-le-Hongre, responsable de l'antenne Hip Hop Ile-de-France pour les Inouïs du Printemps de Bourges et membre de la Commission « *Structuration et développement professionnel* » du Centre national de la musique (CNM) ;
- **Hassane Kassi Kouyaté**, artiste Burkinabé, directeur des « Francophonies - Des écritures à la scène » à Limoges ;
- **Éléonore de Lacharrière**, déléguée générale de la Fondation Culture & Diversité, Fondation d'entreprise de Fimalac, membre du Comité exécutif de Fimalac, membre du Conseil d'administration de la Fondation du Patrimoine et du Musée du Louvre, présidente des Conseils d'administration du Musée Rodin et de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris.